

## SÉANCE DU 12 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

**Présents :** Mrs ARCIS Michel, Alain GALLAND, Mmes Laure JOURDAN, Mr Patrick ROCHE, Mrs Fabien CHABANNES, Alain VINCENT, Mmes Chantal GERENTES, Véronique MORETTON, Mr André ARSAC, Mme Angèle CROZET, Mrs Sébastien MIALON, Fabrice PRADIER, Mmes Natacha ROUX, Marie ROCHE

**Absent représenté :** Mme Agnès MERCIER (représentée par Mme Natacha ROUX), Mme Elisabeth LOUCAO (représentée par Mr Alain GALLAND)

**Absent :** Mr Christophe GIRAUD

Mr Patrick ROCHE a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Le compte rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

### Droits de préemption :

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 288 (24 Rue Langlade)
  - Vente d'une parcelle de terrain non bâtie sise section B numéros 1838 (8 Allée des Narcisses)
  - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéros 220 (3 Rue Langlade)
  - Vente de deux parcelles de terrain bâties sises section AB numéros 44 et 45 (Rue du Verdier Haut)
  - Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AB numéro 411 (15 Allée des Condamines)
- Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas préempter sur les ventes présentées.

### Délibérations diverses :

**Vote des taxes locales :** Compte tenu du contexte économique, de la hausse des bases annoncée par le gouvernement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2023 et qui seront donc fixés comme suit :

- Taxe foncière sur le bâti : 36.56 % (ci-inclus le taux départemental à 21.90 %)
- Taxe foncière sur le non bâti : 76.46 %
- Taxe d'habitation : 17.14 %

**Vote du montant des subventions aux associations :** Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions d'attribution des subventions aux associations :

Association	Montant
Hand-ball club	2 000 €
Club histoire	150 €
Club de la Gazeille	150 €
Compagnie Mangouste (Buck)	150 €
Harmonie Saint Chaffre	1000 €
ASA Haute Vallée de la Loire	1 000 €
Pétanque amicale	500 €
Festival du Monastier	12 000 €
Espace Culturel Européen	14 000 €
Amicale des anciens combattants	200 €
Viet Vo Dao	400 €
Football Club	500 €
Amicale des donneurs de sang	350 €
Aponia	1 000 €
Atelier des Possibles	1 000 €
Sport Loisirs	700 €
Promorallye	500 €
Tennis club	600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le tableau d'attribution de subventions présenté et précise que le versement de la subvention aux associations Festival du Monastier et Espace Culturel Européen sera effectué en deux fois (un acompte de 8000 € et le solde en cas de besoin).

**Calcul du coût d'un élève – année 2022 :** Monsieur le Maire présente le calcul du coût d'un élève scolarisé à l'école maternelle et à l'école élémentaire publiques de la commune pour l'année 2022. Il précise que ce montant sert à calculer la participation aux frais de fonctionnement versés à l'école privée dans le cadre du contrat d'association :

Coût d'un élève scolarisé à l'école élémentaire publique	325.66 € par élève de la commune
Coût d'un élève scolarisé à l'école maternelle publique	1 575.76 € par élève de la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le coût d'un élève calculé pour les élèves de primaire et de maternelle pour l'année 2022.

**Subventions versées aux écoles :** Monsieur le Maire présente les propositions d'attribution des subventions aux écoles et aux associations de parents d'élèves de la commune.

APEL Saint Dominique	13 € par élève
APEP Maternelle et élémentaire publique	13 € par élève
OGEC – Participation aux frais de fonctionnement des élèves du primaire	325.66 € par élève de la commune
OGEC – Participation aux frais de fonctionnement des élèves de maternelle	1575.76 € par élève de la commune
Goûter de Noël	2.50 € par élève
Voyages scolaires	6 € par jour et par élève de la commune

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les attributions présentées.

**Reprise anticipée des résultats :** Monsieur le Maire indique que les comptes financiers uniques n'étant pas encore validés par le comptable assignataire alors que la législation oblige le Conseil à voter les budgets primitifs avant le 15 avril de l'année en cours, il y a donc lieu de procéder à une reprise anticipée des résultats avant de pouvoir voter les budgets primitifs. Il présente donc les résultats des différents budgets et leurs prévisions d'affectation selon les besoins :

Budgets	Résultat cumulé de fonctionnement	Affectation en fonctionnement (002)	Affectation en investissement (1068)
Principal	713 416.57 €	0.00 €	713 416.57 €
Eau potable	6 587.73 €	0.00 €	6 587.73 €
Assainissement	- 6 533.47 €	6 533.47 €	0.00 €
Lotissement	- 80 131.02 €	- 80 131.02 €	0.00 €
Photovoltaïque	10 858.63 €	5 858.63 €	5 000.00 €
Pôle Santé	47 782.24 €	0.00 €	47 782.24 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve les affectations présentées.

**Vote des budgets primitifs 2023** : Monsieur le Maire présente les prévisions budgétaires effectuées par la commission des finances, lesquels peuvent se résumer comme suit :

### **Budget principal**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	679 500.00	Ventes de produits	159 800.00
Charges de personnel	628 700.00	Impôt et taxes	1 033 562.00
Atténuation de produits	42 751.00	Dotations et participations	920 500.00
Autres charges gest. courante	256 615.00	Autres produits gest. courante	107 605.00
Charges financières	61 050.60	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	500.00	Atténuation de charges	6 000.00
Opérations d'ordre	33 077.73	Opérations d'ordre	40 387.00
Vir. section investissement	566 159.67		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>2 268 354.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>2 268 354.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	33 000.00	Dotations, fonds divers	210 000.00
Subv. d'équipement versées	160 000.00	Affectation du résultat 2022	713 416.57
Immobilisations corporelles	561 238.33	Subventions d'investissements	1 281 504.82
Opérations d'équipement	1 844 622.60	<i>Dont restes à réaliser 2022</i>	<i>476 971.20</i>
<i>Dont Restes à réaliser 2022</i>	<i>539 332.40</i>	Opérations d'ordre	33 077.73
Emprunts et dettes	246 000.00	Réalisation d'emprunts	722 313.93
Dotations, fonds divers	1 000.00	Avances remboursables	0.00
Opérations d'ordre	40 387.00	Vir. section fonctionnement	566 159.67
Déficit reporté 2022	137 892.39	Produits de cession	37 000.00
<b>Total des Dépenses</b>	<b>3 563 472.72</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>3 563 472.72</b>

### **Budget eau**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	21 000.00	Ventes de produits	115 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Produits exceptionnels	200.00
Atténuation de produits	18 000.00	Opérations d'ordre	8 291.00
Autres charges gest. courante	1 000.00		
Charges financières	5 012.13		
Charges exceptionnelles	2 200.00		
Opérations d'ordre	42 837.98		
Dépenses imprévues	4 000.00		
Vir. section investissement	4 440.89		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>123 491.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>123 491.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	4 000.00	Dotations, fonds divers	29 950.00
Immobilisations corporelles	20 000.00	Affectation du résultat 2022	6 587.73
Opérations d'équipement	777 000.00	Subventions d'investissements	150 390.32
Emprunts et dettes	16 600.00	Opérations d'ordre	42 837.98
Opérations d'ordre	8 291.00	Réalisation d'emprunts	627 261.00
Dépenses imprévues	8 000.00	Vir. section fonctionnement	4 440.89
Solde d'exécution reporté	27 576.62	Solde d'exécution reporté	0.00
<b>Total des Dépenses</b>	<b>861 467.92</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>861 467.92</b>

### Budget assainissement

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Solde d'exécution reporté	6 533.27		
Charges à caractère général	38 950.00	Ventes de produits	138 000.00
Charges de personnel	25 000.00	Autres produits gest. courante	5 000.00
Atténuation de produits	0.00	Produits exceptionnels	500.00
Autres charges gest. courante	1 000.00	Opérations d'ordre	46 014.00
Charges financières	12 091.33	Solde d'exécution reporté	0.00
Charges exceptionnelles	500.00		
Opérations d'ordre	99 320.37		
Dépenses imprévues	3 000.00		
Vir. section investissement	3 118.83		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>189 514.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>189 514.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	5 000.00	Dotations, fonds divers	20 715.00
Immobilisations corporelles	50 000.00	Affectation du résultat 2022	0.00
Opérations d'équipement	224 310.93	Subventions d'investissements	114 000.00
Emprunts et dettes	21 500.00	Opérations d'ordre	99 320.37
Opérations d'ordre	46 014.00	Vir. section fonctionnement	3 118.83
Dépenses imprévues	10 000.00	Solde d'exécution reporté	119 670.73
<b>Total des Dépenses</b>	<b>356 824.93</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>356 824.93</b>

### Budget lotissement

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	200.00	Ventes de terrains	63 838.27
Annulation stock initial	228 420.81	Constatacion stock final	233 913.56
Constatacion charges	5 000.00	Constatacion charges	5 000.00
Autres charges gest. courante	5.00	Autres produits gest. courante	16 005.00
Charges financières	5 000.00		
Report déficit antérieur	80 131.02		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>318 756.83</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>318 756.83</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Constation stock final	233 913.56	Annulation stock initial	228 420.81
Emprunts et dettes	26 666.64	Emprunt	53 913.59
Déficit reporté	21 754.20		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>282 334.40</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>282 334.40</b>

### Budget Photovoltaïque

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	9 650.00	Ventes de produits	70 000.00
Charges de personnel	8 000.00	Autres produits gest. courante	5.00
Autres charges gest. courante	5.00	Résultat antérieur reporté	5 858.63
Charges financières	10 809.28		
Charges exceptionnelles	12 000.00		
Opérations d'ordre	24 538.00		
Vir. section investissement	10 861.35		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>75 863.63</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>75 863.63</b>

<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations incorporelles	2 000.00	Affectation du résultat 2022	5 000.00
Immobilisations corporelles	3 000.00	Opérations d'ordre	24 538.00
Emprunts et dettes	33 700.00	Vir. section fonctionnement	10 861.35
Dépenses imprévues	2 000.00	Emprunt	6 259.73
Déficit reporté	5 959.08		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>46 659.08</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>46 659.08</b>

### **Budget Pôle Santé**

<b>Section de fonctionnement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	18 930.00	Ventes de produits	18 000.00
Charges de personnel	10 000.00	Dotations et participations	14 000.00
Autres charges gest. courante	5.00	Autres produits gest. courante	38 005.00
Charges financières	9 112.30	Produits exceptionnels	500.00
Charges exceptionnelles	3 000.00		
Vir. section investissement	29 457.70		
<b>Total des Dépenses</b>	<b>70 505.00</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>70 505.00</b>
<b>Section d'investissement</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Immobilisations corporelles	7 000.00	Affectation du résultat 2022	47 782.24
Emprunts et dettes	29 700.00	Réalisation d'emprunts	14 455.29
Déficit reporté	54 995.23	Vir. section fonctionnement	29 457.70
<b>Total des Dépenses</b>	<b>91 695.23</b>	<b>Total des Recettes</b>	<b>91 695.23</b>

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité tous les budgets présentés.

**Offre de prêt pour le 59 rue St Pierre** : Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a décidé de faire l'acquisition par voie de préemption d'un immeuble situé au 59 rue Saint Pierre. Il indique que cette opération réalisée dans le cadre du programme de revitalisation du centre-bourg fera l'objet de l'ouverture d'un nouveau budget dans les mois à venir. Le règlement du prix d'achat et des frais de notaire devant intervenir au mois de juin, il propose de contracter un emprunt dont les annuités devraient être prises en charge par les loyers perçus. Il présente donc les propositions reçues pour un prêt de 120 000 € sur 25 ans en taux fixe ou à taux variable. L'offre la plus intéressante est un prêt à capital constant à échéance trimestrielle et à taux variable basé sur le livret A. Mr GALLAND demande si un différé d'amortissement est possible, ceci car aucun loyer ne sera perçu pendant plusieurs mois en raison des travaux qui vont être engagés et financés par la foncière Villages Vivants. Mr ROCHE propose d'opter pour un prêt à échéance annuelle, car le déblocage devant se faire sous quatre mois, le délai avant le premier remboursement d'échéance serait donc de 16 mois. Après délibération, le Conseil Municipal décide donc de choisir l'offre de la Caisse d'Epargne pour un prêt de 120 000 € à taux variable de 3.5 % à amortissement progressif et à échéances trimestrielles sur une durée de 25 ans.

**Rapport Prix et Qualité du Service de l'Eau 2022** : Monsieur le Maire présente au conseil le RPQS pour l'année 2022. Il indique que le prélèvement sur le milieu naturel a baissé depuis l'année dernière. Les recettes sont également en baisse car la quantité vendue aux abonnés a baissé de 17%, soit environ 10.000 m<sup>3</sup>, le nombre d'abonnés étant quant à lui resté stable. Le prélèvement réalisé pour alimenter le village de Saint Victor a augmenté de façon considérable, car la source du Bouchet gérée par le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay n'a pas été en mesure de fournir une quantité suffisante. On constate un très bon rendement du réseau de l'ordre de 90 % et une seule pollution mineure en 2022. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le RPQS de l'année 2022. Mr le Maire rappelle que ce document est disponible sur le site internet de la commune et sur le site 'services.eaufrance.fr'

**Modification tarifs de la Participation pour l'Assainissement Collectif** : Mr le Maire rappelle qu'il a été question lors du dernier Conseil Municipal d'une modification d'application de la PAC sur les locaux

professionnels. Il rappelle que le point concernant l'exonération totale des locaux professionnels de moins de 300 m<sup>2</sup> était resté en suspens. Après discussion, le Conseil approuve à l'unanimité cette exonération. Mr le Maire indique qu'il y a lieu également d'engager une réflexion sur la modification des tarifs d'abonnement et de consommation de l'eau étant donné les travaux sans précédents qui vont être engagés cette année. Ce sujet sera traité lors de la prochaine séance.

**Achat bois EHPAD :** Mr le Maire rappelle que l'EHPAD souhaite mettre en vente deux parcelles boisées situées en Breysse. L'évaluation faite par le service des domaines est de 0.31 € le m<sup>2</sup>, soit 1920 €uros pour une contenance totale de 6 190 m<sup>2</sup>. Mr le Maire rappelle que l'acquisition de ces bois est essentiellement destinée à éviter une coupe à blanc et à protéger les espaces boisés mais il précise néanmoins que ceux-ci pourraient tout à fait être exploités afin de subvenir aux besoins des réseaux de chaleur dans le cadre d'une gestion raisonnée et programmée de cette même forêt. Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section E numéros 1042 et 1487 moyennant le prix de 1920 €uros pour une contenance totale de 6 190 m<sup>2</sup>. Mr le Maire est donc autorisé à régulariser cet achat par un acte administratif.

**Aménagement d'une réserve incendie au Fraysse :** Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que les réserves d'eau destinées à assurer la défense incendie des villages du Fraysse, Granegoules et Avouac sont insuffisantes. Il propose donc d'y installer une réserve incendie d'une capacité de 120 m<sup>3</sup> afin de sécuriser ce secteur soumis à des risques élevés en raison de la présence de plusieurs exploitations agricoles et de toitures photovoltaïques. Il présente donc le devis reçu pour une citerne en PVC ronde d'un diamètre de 9 mètres entourée d'un bardage bois qui pourrait être installée sur un terrain à acquérir. Il indique enfin qu'une subvention au titre du Fonds Verts est possible pour cette opération.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve donc l'acquisition puis l'installation de cette réserve à incendie au village du Fraysse et approuve le plan de financement suivant :

Dépenses : 23 000 €uros

- Frais de géomètre : 385 €uros HT
- Acquisition du terrain : 625 €uros
- Aménagement de la plateforme : 400 €uros HT
- Fourniture de la citerne : 17 650 €uros HT
- Heures de main d'œuvre service technique : 2800 €uros
- Divers et imprévus : 1 140 €uros

Recettes : 23 000 €uros

- Fonds vert : 18 400 €uros
- Fonds propre de la commune : 4 600 €uros

Le Conseil Municipal autorise aussi Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès des services de l'Etat au titre du Fonds Verts.

**Mise en vente des barrières et de la bascule du marché aux bestiaux :** Mr le Maire indique que les barrières et la bascule du marché aux bestiaux ne sont plus utilisées. Il propose de les mettre en vente. Le Conseil décide à l'unanimité de mettre en vente ce matériel désormais inutilisé.

**Aménagement entrée nord - Demande de subvention Région :** Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'entrée nord dont il a été question plusieurs fois en Conseil Municipal. Mr le Maire précise que ce projet peut faire l'objet d'une subvention au titre de l'édition 2023 de l'Appel à Projets 1 des villages remarquables lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes et propose donc de demander cette subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve l'estimatif présenté pour un montant de 723 015.69 €uros HT, se décomposant ainsi :
  - Travaux : 657 286.99 € HT
  - Maitrise d'œuvre : 44 366.87 € HT
  - Etudes diverses, sondages et missions SPS : 21 361.83 € HT
- demande à Monsieur le Maire de déposer un dossier de subvention au titre de l'AAP1 du programme Villages Remarquables – Edition 2023 - auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes ;
- approuve le plan de financement suivant :
  - Dépenses : 723 015.69 €uros HT
  - Recettes :

- Subvention DETR / DSIL : 190.000 € = 26,28 %
- Subvention « Villages Remarquables » de la Région : 200.000 € = 27.66 %
- Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne : 26.000 € = 3,60 %
- Subvention Eau et Assainissement du Département : 30.000 € = 4,15 %
- Leader : 30.000 € = 4,15%
- Contrat d'Intérêt Local du Département : 80.000 € = 11,06%
- Amendes de Police : 12.000 € = 1,66%
- Fonds propres de la commune : 155 015.69 € = 21.44 %

Le Conseil autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces y relatives.

**Travaux complémentaires - salle des fêtes :** Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que des travaux complémentaires ont été réalisés par l'entreprise FORISSIER GUILHOT pour la réhabilitation du hall et des toilettes de la salle des fêtes. Il présente le devis concernant l'installation d'une porte vitrée double et de volets roulants électriques au bar, ainsi que la pose et la fourniture de stylobate sur les murs de la salle. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le devis présenté pour un montant de 7 174.15 € HT et autorise Mr le Maire à le signer.

**Création poste saisonnier pour OTI :** Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de créer un poste d'agent saisonnier pour l'accueil à l'Office de Tourisme Intercommunal et au musée 'Les trésors du Monastier'. Mr VINCENT indique que les horaires d'ouverture seront limités à 6 jours pour les mois de mai, juin et septembre. Après délibération, le Conseil Municipal décide de créer un poste d'agent saisonnier pour l'accueil à l'Office de Tourisme Intercommunal et au musée 'Les Trésors du Monastier' dont les horaires sont les suivants : 24 heures par semaine pour les périodes du 9 mai au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 23 septembre, et 30 heures par semaine pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août.

**Ventes livres bibliothèque :** Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'un désherbage a été réalisé à la bibliothèque municipale en 2010 et que les livres qui ont été sortis des collections sont stockés depuis cette date dans les réserves. A la demande de Madame De Freitas, bibliothécaire municipale, Mr le Maire propose donc de vendre ces livres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la vente de ces livres inutilisés et retirés du fonds de la bibliothèque ;
- Indique que la vente de ces livres aura lieu le jour de la foire aux plantes du mois de mai 2023 ;
- Décide de ne pas fixer de tarifs de vente et de laisser cette vente en tarif libre ;
- Indique que cette vente sera réalisée au profit du CCAS de la commune.

**Convention pour occupation du domaine public Restaurant la Boussole :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le commerce 'La Boussole' situé Place du Couvent a changé de propriétaire. Les nouveaux acquéreurs souhaitent régulariser la situation et signer une convention les autorisant à occuper le domaine public situé devant leur établissement afin d'y installer une terrasse. Afin de définir l'espace utilisable, une rencontre a eu lieu sur place. Les propriétaires du gîte voisin y ont eux aussi été invités car ils souhaitent pouvoir conserver un passage leur permettant d'accéder à leur garage situé derrière leur bâtiment. Un compromis a donc été trouvé et une convention a été établie afin de le formaliser.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve l'occupation du domaine public à titre gratuit du domaine public situé devant le Bar-restaurant La Boussole pour y installer une terrasse et autorise Mr le Maire à signer la convention établie.

**Délibération 1607 heures :** Monsieur le Maire indique que la Préfecture souhaite que des précisions soient apportées à la délibération prise pour la mise en place des 1607 heures. En effet, cette dernière portait uniquement sur les changements qu'elle impliquait pour la collectivité, à savoir la fixation du jour de solidarité. Une nouvelle délibération sera donc rédigée et envoyée au Comité Social Territorial du Centre de Gestion pour validation.

**Prolongation groupement de commandes pour l'achat d'énergies :** Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune fait partie d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, groupement géré par le Syndicat Départemental d'Energies de Haute-Loire. Il indique que ce groupement de commandes portait initialement sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Au vu de la crise énergétique actuelle et des risques d'augmentations du coût de l'énergie, le Syndicat souhaite s'appuyer sur les accords-cadres actuellement en vigueur et organiser une nouvelle consultation pour la fourniture

d'énergies pour l'année 2025. Il demande donc à chacun des membres d'indiquer s'il veut ou non être associé à cette consultation pour l'année 2025. Après délibération, le Conseil Municipal décide de poursuivre ce groupement d'achats et de s'engager dans la nouvelle consultation qui aura lieu pour l'année 2025.

**Jury d'assises :** Comme chaque année, Mr le Maire indique qu'il y a lieu de procéder au tirage des jurés d'assises. Le Conseil Municipal procède donc à ce tirage au sort suivant les modalités habituelles.

#### **Questions diverses :**

- **Appel à projets numériques proposé par les PCC :** Monsieur Alain GALLAND indique que le réseau Petites cités de caractère a lancé un appel à projet concernant une mise en valeur des communes membres au moyen d'outils numériques. Les communes intéressées doivent soit opter pour un reportage photographique, soit pour un enregistrement audio de textes pouvant être utilisés pour une visite interactive. L'association prendrait en charge les prestations réalisées par des professionnels, les communes devant quant à elles financer la création d'une carte numérique dans le cas de la visite interactive ainsi que des frais d'hébergements des fichiers sur un site internet. Après discussion, le Conseil décide de donner une suite favorable à cet appel à projet et privilégie une visite interactive.
- **Etude géologique sur les réservoirs du bourg :** Monsieur le Maire indique qu'une étude géologique a été menée par Monsieur Bernard Montorier, hydrogéologue, afin de localiser de nouvelles ressources et d'envisager la réalisation d'un forage destiné à sécuriser l'approvisionnement en eau potable du bourg. Une étude géophysique devra ensuite être lancée afin de confirmer le résultat a priori positif de cette étude.
- **Retrait de Loire Forez Agglomération du Syndicat de Gestion des eaux du Velay :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal le courrier du SGEV demandant aux communes membres de se prononcer sur le retrait de Loire Forez Agglomération conformément au Code Général des Collectivités Territoriales. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le retrait de Loire Forez Agglomération pour les compétences eau et assainissement.
- **Demande modification zonage PLUi :** Mr le Maire présente au Conseil Municipal une demande de modification du zonage du futur PLUi pour une parcelle constructible. D'après le nouveau découpage, une maison en cours de construction se retrouvera en effet dans une partie non constructible. Monsieur le Maire confirme que la limite du zonage a effectivement été mal positionnée et qu'il conviendra de rectifier cette dernière avant la mise en place définitive du nouveau zonage. La demande étant légitime, elle sera donc transmise au bureau d'études. Le demandeur devra quant à lui déposer cette même requête lors de l'enquête publique à venir.
- **Reversement RODP par le Syndicat d'Energies :** Mr le Maire indique au Conseil que le Syndicat d'Energies va procéder au remboursement de la somme de 9376 € à la commune correspondant à des redevances d'occupation du domaine public qu'il a collectées auprès des opérateurs. Il précise toutefois que le SDE ne pourra plus effectuer cette collecte à la place des communes à partir de l'année 2023 et que la commune devra se charger de récupérer ces sommes dues auprès des différents opérateurs.
- **Embroussaillage parcelle La Rousselle :** Mr le Maire informe le Conseil qu'une parcelle située au lieu-dit la Rousselle n'est pas entretenue et qu'un courrier a été envoyé au propriétaire dudit terrain afin de lui demander de débroussailler ce terrain comme le veut la loi, ceci afin de limiter le risque d'incendie.
- **Terrain rue Cornélie FALCON :** Mr le Maire indique qu'un terrain situé rue Cornélie FALCON pourrait permettre de réaliser un espace de stationnement pour les habitants de la rue Langlade. Il propose de contacter le notaire en charge de la succession afin de l'informer de l'intérêt de la commune pour ce terrain stratégiquement positionné.
- **Elections sénatoriales :** Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion devra être organisée le 9 juin prochain afin de désigner les délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales qui auront lieu au mois de septembre 2023.
- **Courrier de l'Association APPEM :** Mr le Maire présente le courrier de l'association APPEM demandant au Conseil Municipal de se prononcer sur l'installation d'éoliennes sur la commune des Vastres. Le Conseil Municipal ne souhaite pas prendre position dans cette affaire et demande à Monsieur le Maire d'en informer l'association.
- **Aménagement de l'espace vert située près de l'église St Jean :** Madame Angèle CROZET informe le Conseil Municipal que l'espace vert situé à côté de l'église Saint Jean a été aménagé dans le cadre d'un partenariat avec l'ISVT de Vals-Près-le-Puy. Le chantier est à présent terminé.



- **Formation SDIS :** Madame Laure JOURDAN informe le Conseil Municipal qu'elle a suivi une formation en tant que référente Sécurité au SDIS 43. Elle indique qu'un exercice va être organisé dans les semaines à venir afin de se préparer à faire face à une situation de crise.
- **Dépôt intempestif d'ordures ou d'encombrants :** Mr Fabien CHABANNES indique au Conseil que les incivilités se multiplient et que les agents des services techniques doivent ramasser un nombre croissant de débris et de déchets en tous genres. Le Conseil Municipal estime que de tels comportements sont inacceptables et va donc réfléchir à l'installation de caméras de surveillance pour y remédier.
- **Problème des réservations de salles :** Mr Fabien CHABANNES tient à faire part au conseil de plusieurs problèmes rencontrés lors de réservation de salles. Les toilettes du gymnase ont été laissées dans un état inacceptable suite à une manifestation, de nombreuses personnes présentes n'ont pas respecté l'interdiction de fumer dans un lieu public et des chaises provenant du boulodrome ont été transportées dans la salle des fêtes lors d'une autre manifestation au risque de détériorer le revêtement du sol d'une part, et dépassant l'effectif maximal autorisé en dépit des règles de sécurité précisées dans la convention de prêt signée par l'association. Une réunion sera donc organisée avec l'ensemble des associations afin de préciser les conditions d'utilisation des locaux mis à disposition et un courrier dont le contenu reste à préciser sera envoyé aux responsables afin d'éviter toute ambiguïté.
- **Dates diverses :**
  - **Réunion pour l'organisation de la journée des métiers d'arts et marché aux plantes le 26 avril à 18 heures.**
  - **Réunion afin de réaliser une enquête sur le pastoralisme le 18 avril à 14 heures .**

Prochain Conseil Municipal le jeudi 25 mai à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.